



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

1312 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD

PDALHPD - proposition de reconduction du cofinancement de TEMPOREO, résidence de relogement temporaire pour des ménages expulsés

Rapport n° CP/2016/219

Service gestionnaire :

L5 - Habitat

Résumé :

Le présent rapport concerne la reconduction en 2016 du cofinancement d'une action visant à trouver une solution pertinente et adaptée aux situations d'expulsion dans le cadre d'une démarche où le bailleur HLM, le ménage concerné et les acteurs locaux trouvent un intérêt réciproque à éviter une expulsion locative sans perspective.

L'association GALA (Groupement Associatif pour le Logement et l'Accompagnement) et OPUS 67 ont déposé une candidature en 2014 à l'appel à projet de l'Etat concernant « 10 000 logements accompagnés ». Lancé dans le cadre du Pacte d'objectif et de moyens conclu entre l'union sociale pour l'habitat (USH) et l'Etat, l'appel à projets "10 000 logements accompagnés" vise à insérer durablement dans le logement des ménages très fragilisés, par une mobilisation conjointe des organismes HLM et des associations.

28 projets, dont la résidence TEMPOREO, ont été sélectionnés par le comité de sélection et totalisent près de 900 ménages accompagnés. Les montants de subventions accordés par l'Union Sociale pour l'habitat et l'Etat, coporteurs de l'appel à projet, oscillent entre 4 500 euros pour la transformation d'une maison individuelle en deux logements de type PLAI accueillant des ménages ayant besoin d'un logement économiquement accessible et d'une gestion adaptée sur cinq ans, à 84 500 euros pour favoriser l'accès au logement et accompagner 65 ménages souffrant de troubles psychiatriques sur trois ans.

Les dossiers retenus visent à la fois l'accès et le maintien dans le logement, et portent sur l'ensemble des publics cumulant des fragilités. Certains projets ciblent plus spécifiquement les personnes souffrant de troubles de santé mentale, les personnes victimes de violences conjugales, les jeunes en difficulté, les personnes sortant de prisons et les personnes à la rue.

Le projet TEMPOREO, présenté par OPUS 67 et GALA vise à éviter l'expulsion de locataires dans le cadre d'une procédure de relogement négociée entre l'Etat, le Département, le fonds de solidarité pour le logement, la caisse d'allocations familiales, l'association GALA, OPUS 67 et le ménage concerné.

La résidence TEMPOREO vient compléter la gamme d'outils par un dispositif innovant et original destiné à proposer aux locataires susceptibles d'être expulsés, un terme à la procédure contentieuse du bailleur en contrepartie d'un relogement dans une résidence située à Schweighouse-sur-Moder, la mise en place d'un plan d'apurement adapté et négocié, ainsi qu'un accompagnement social dédié. La finalité du processus d'accompagnement social pour les ménages concernés est de retrouver un logement avec

un statut de locataire comme antérieurement. Le relogement peut avoir lieu sur l'ensemble du territoire départemental et non uniquement sur le Nord-Alsace.

Le dispositif est basé sur une expérimentation de 3 ans avec une montée en charge progressive du dispositif de 10 à 20 ménages accompagnés, la 2^{ème} année correspondant à 6 appartements à Schweighouse-sur-Moder au sein de la résidence, et 4 autres en secteur diffus répartis à proximité de Schweighouse-sur-Moder. A ces 10 ménages s'ajouteront progressivement les familles ayant satisfait à leurs obligations d'apurement de la dette et d'accompagnement social et qui s'installeront dans le parc « classique » du bailleur HLM. C'est ainsi, à terme, 20 ménages accompagnés qui auront évité une expulsion sans perspective.

GALA assure l'accompagnement social. Le coût du projet TEMPOREO est au total de 222 528 € en 2016 avec une subvention issue de l'appel à projet national à hauteur de 45 631 €, financé par l'Etat. Le Département est sollicité à hauteur de 46 085 € en 2016. Le reste du coût est couvert par le versement des loyers des résidents.

Le nouveau plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, adopté par le Conseil Départemental le 2 novembre dernier, a bien identifié la nécessité de développer de nouvelles formes de réponse aux expulsions « sèches ». La proposition formulée correspond à une réponse qui responsabilise les ménages expulsés, avec un coût maîtrisé pour les acteurs publics. La création de cet outil vient compléter une offre locale assez pauvre entre le parc locatif et l'hébergement d'urgence dans le nord- Alsace.

Dans le cadre de l'expérimentation sur trois ans, il est proposé de répondre favorablement à la demande de GALA pour une reconduction de la subvention à hauteur de 46 085 € en 2016.

Le présent dispositif se fonde sur l'article 1er de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales et L.312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
24284	65-6574-72	180 000,00 €	177 000,00 €	46 085,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer à l'association GALA une subvention d'un montant total de 46 085 € pour le fonctionnement pendant l'année 2016 du dispositif TEMPOREO à Schweighouse sur Moder;

- approuve, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le projet de convention d'attribution de subvention joint en annexe, à conclure entre le Département et l'association GALA, et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 21/04/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY